

Programme des Nations unies pour l'environnement Plan d'action pour la Méditerranée Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre

Paris, 184, 3r - 08036 Barcelone (Espagne)

Tél. : +34 93 415 11 12 Fax : + 34 93 237 02 86 e-mail : cleanpro@cema-sa.org

Internet : <http://www.cema-sa.org>

4ème Réunion des points focaux nationaux du
CAR/PP

Barcelone, 12-13 juin 2003

UNEP (DEC)/MED/WG.234/1

27 juin 2003

Original : Anglais

Français

RAPPORT

Introduction

1. La 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP a été organisée au Gran Hotel Catalonia de Barcelone du 12 au 13 juin 2003.
2. Tous les Points focaux nationaux (PFN) ont été invités à participer à la réunion. Voici les représentants des Parties contractantes qui y ont assisté : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, l'Égypte, la France, Israël, l'Italie, le Liban, Malte, Monaco, le Maroc, la Slovénie, l'Espagne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Ces pays étaient les Points focaux nationaux du CAR/PP ou leurs représentants.
3. Voici les représentants des Parties contractantes qui n'ont pas participé à la réunion : l'Algérie, la Grèce et la Jamahiriya Arabe Libyenne.
4. Le PFN du CAR/PP pour l'Unité de coordination du PAM et des représentants de la Commission européenne et d'ONUDI ont également assisté à la réunion.
5. La liste des participants constitue l'annexe I de ce rapport.
6. La liste des documents de la réunion est incluse dans le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/Inf.4.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

7. Le Directeur du CAR/PP, M. Víctor Macià, a déclaré ouverte la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP et a accueilli les participants. Dans son discours d'ouverture, M. Macià a mis l'accent sur l'importance toute particulière de cette réunion, deux thèmes majeurs y étant évoqués, la nouvelle orientation du CAR/PP concernant la portée de ses activités et l'approbation par les PFN du *Regional Plan for the reduction by 20% by 2007 of the generation of hazardous waste from industrial installations in the MAP countries*.

Point 2 de l'ordre du jour Élection du Bureau

8. Voici le Bureau élu à l'unanimité lors de la réunion :

Présidente : Mme Maria Dalla Costa (PFN italien)

Rapporteur : M. Anton Pizzuto (PFN maltais)

Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail

9. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour proposé par le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/1, qui constitue l'annexe II de ce rapport.

Point 4 de l'ordre du jour Bilan des activités du CAR/PP dans l'exercice biennal 2002-2003

10. M. Macià a présenté et expliqué le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/3 relatif aux activités mises en place par le CAR/PP lors du biennium actuel ou à finaliser courant 2003.

11. Concernant le bulletin CP News et les fiches MedClean, le Directeur du CAR/PP a fait savoir aux participants que ces publications passeraient du format papier au format électronique. Concernant les fiches MedClean, M. Macià a déclaré qu'il était regrettable que lors de la publication de nouveaux numéros de ces cas pratiques, seuls quelques pays (ce qui était récemment le cas de la Bosnie-Herzégovine et d'Israël) demandaient plus d'un exemplaire. Le Directeur du CAR/PP a demandé aux participants d'être plus actifs dans le cadre de la diffusion des fiches et de solliciter un plus grand nombre d'exemplaires afin de les diffuser au sein des secteurs concernés.

12. Concernant les études sectorielles du CAR/PP, M. Macià a fait savoir aux participants que le Secrétariat de la Convention de Bâle avait récemment demandé la permission du CAR/PP pour distribuer l'étude *Possibilités de recyclage et utilisation des huiles usées* en tant que document de référence au niveau mondial.

13. Concernant les bases de données du CAR/PP, M. Macià a expliqué que, à part la base de données d'experts méditerranéens en production plus propre (PP), des bases de données sur les technologies respectueuses de l'environnement dans les industries du textile, de la cellulose et du papier étaient actuellement en préparation et seraient publiées sur la page web du CAR/PP en 2003.

14. Le CAR/PP souhaitant étendre sa liste de distribution afin de mieux distribuer son matériel, M. Macià a demandé la collaboration des PFN dans le cadre de l'identification des utilisateurs potentiels des publications du CAR/PP.

15. Concernant la collaboration du CAR/PP au projet FEM visant l'élaboration et l'application du Programme d'actions stratégiques (PAS), M. Macià a fait savoir aux participants que trois guides et un plan avaient été réalisés par le Centre et publiés sur

l'intraweb de la page web du CAR/PP afin d'être révisés et commentés par les Points focaux nationaux. Il a également souligné que le *Guide régional pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des technologies plus propres (TP) dans les industries méditerranéennes* serait le document de référence pour l'application des MTD, des MPE et des TP dans la région méditerranéenne, conformément à la décision de la réunion d'experts organisée à Split les 18-20 mars 2003. Pour plus de détails sur ce thème, voir le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/3.

16. Après la présentation de M. Macià, la présidente a invité les participants à prendre la parole pour poser des questions ou apporter leurs commentaires.

17. Le PFN de la Bosnie-Herzégovine a rendu hommage au travail effectué par le CAR/PP et a encouragé celui-ci à continuer dans cette voie en diffusant la PP en Méditerranée, particulièrement au niveau local.

18. Mme Maria Dalla Costa, en tant que PFN pour l'Italie, a également mis en avant le travail effectué par le Centre. Mme Dalla Costa, ainsi que le PFN français et celui de la Bosnie-Herzégovine, ont applaudi l'initiative consistant à publier le bulletin CP News et les fiches MedClean au format électronique.

19. En ce qui concerne le troisième numéro de la publication technique annuelle du CAR/PP (RAC/CP Annual Technical Publication – Mediterranean Enterprises and Sustainability), qui sera publié courant 2003, la présidente a demandé au CAR/PP d'envisager l'extension des délais pour la réception des articles des PFN. Mme Esther Monfà, Coordinatrice du CAR/PP, a accepté à accorder un délai supplémentaire de deux semaines maximum.

20. Les participants ont ensuite effectué une série de commentaires sur le *Regional Plan for the reduction by 20% by 2007 of the generation of hazardous waste from industrial installations in the MAP countries* (voir document UNEP(DEC)/MED/WG.234/5). Le PFN marocain a demandé au CAR/PP d'étendre ses délais pour la mise en place des commentaires et des modifications des PFN, cette stratégie devant être efficace pour permettre aux différents pays d'atteindre des objectifs spécifiques de réduction de ce type de déchets à court terme. D'après elle, la révision du contenu du Plan exigeait donc plus de temps.

21. M. Macià a rappelé que le Plan avait été publié sur l'intraweb de la page web du CAR/PP le 4 avril 2003 et que les PFN avaient disposé d'un mois pour le réviser et le modifier. M. Macià a ainsi répondu à la demande du Maroc que cela n'était pas possible et a ajouté que l'un des sujets à l'ordre du jour de la réunion était l'approbation

du Plan par les PFN en vue de le présenter aux Parties contractantes. Le Directeur du CAR/PP a également demandé aux participants de considérer ce document comme un outil pour guider les pays dans le cadre de l'adoption de stratégies de réduction de la génération de déchets industriels dangereux (DD).

22. Le PFN français a regretté le fait que les données et figures françaises qui avaient été fournies pour inclusion dans le Plan n'étaient sûrement pas si fiables qu'il le serait souhaitable.

23. En réponse au commentaire du PFN français, M. Macià a expliqué que les données du Plan régional ne constituaient qu'une première approche sur les tendances actuelles de la génération de DD et leur gestion en Méditerranée et qu'en conséquence, les informations fournies par les différents pays avaient donné au Plan une valeur ajoutée d'un point de vue méditerranéen.

24. Le PFN syrien a fait remarquer que les informations syriennes du plan devaient être mises à jour et s'est proposée pour fournir au CAR/PP les nouvelles données à inclure dans le Plan.

25. L'Italie et Malte étaient d'accord avec le Directeur du CAR/PP sur le fait que le Plan régional pouvait être considéré comme un guide à utiliser par les divers pays pour réduire la génération de DD, s'il était approuvé par les Parties contractantes.

26. En réponse aux commentaires de plusieurs PFN sur le délai de 2007 et l'objectif de réduction de 20 %, la présidente a rappelé aux participants que si ces objectifs avaient été déjà approuvés par les Parties contractantes en 1997, tel qu'il avait été assuré par M. Francesco Saverio Civili, il n'y avait aucune raison pour soumettre cette question à la décision des PFN qui, en raison des hiérarchies, ne peuvent pas discuter à nouveau des questions déjà décidées par les Parties contractantes.

27. Le PFN maltais a pour sa part fait remarquer qu'à l'égard de la fiabilité des données maltaises du Plan, seules les informations liées aux tendances avaient pu être fournies, le gouvernement maltais se trouvant encore en pleine phase de collecte de données concrètes sur les thèmes reliés. Concernant la nouvelle étude sur les organisations d'entrepreneurs dans la région méditerranéenne, le PFN maltais a fait savoir au Directeur du CAR/PP que son centre était en mesure de fournir des informations sur la Chambre de commerce de Malte ainsi que sur d'autres associations et institutions liées au secteur économique.

Point 5 de l'ordre du jour Collaboration entre le CAR/PP et les PFN

28. Le Directeur du CAR/PP a introduit et ouvert la discussion sur une série de questions relatives à la coopération entre le Centre et les PFN et à d'autres thèmes liés aux nouvelles activités du CAR/PP.

29. Concernant la collaboration entre le CAR/PP et ses PFN, le Directeur du CAR/PP a déploré le peu de consultations techniques sollicité par les Points focaux nationaux et les rares suggestions de nouveaux projets ou activités émanant des PFN. Il a également fait remarquer qu'un grand nombre des experts désignés jusqu'à présent par les PFN pour participer aux réunions ou aux ateliers d'apprentissage organisés par le Centre n'étaient peut-être pas les plus adéquats.

30. Concernant le forum de l'intraweb du CAR/PP à accès limité aux PFN, M. Macià a rappelé aux participants que celui-ci avait été créé pour renforcer l'échange d'expériences et d'informations entre les PFN et le Centre et a fait remarquer qu'un unique message des PFN avait été enregistré jusqu'à présent, en l'occurrence de Malte. Il a rappelé que ce forum avait été créé à la demande des PFN et a fait connaître aux participants le coût de développement de ce projet. M. Macià a donc encouragé les PFN à utiliser plus activement le forum et a évoqué la possibilité d'ouvrir celui-ci aux centres ou institutions travaillant sur la PP (ONUDI, autres centres de production plus propre, etc.). Il a également fait savoir que la distribution des documents du CAR/PP aux PFN en vue de leur révision et de leur modification était actuellement en cours via l'intraweb.

31. Concernant la base de données des experts méditerranéens en PP, M. Macià a mentionné un problème du même ordre que celui du forum : en effet, les PFN ne l'ont guère utilisé jusqu'à présent et n'ont pas contribué à son extension. M. Macià a encouragé les participants à collaborer à son développement et a fait savoir que le Centre n'envisageait pas de rendre accessible à tous la base de données des experts de la page web avant leur révision et leur mise à jour par les PFN via l'envoi de nouveaux CV d'experts.

32. Le Directeur du CAR/PP a présenté l'étude sur l'organisation et la structure des organisations d'entrepreneurs dans la région méditerranéenne (pour plus de détails sur ce thème, voir le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/Inf.1) comme l'un des nouveaux projets du CAR/PP à mettre en place en 2003.

33. Voici un autre thème important évoqué par M. Macià : étant donné le nouveau rôle du Centre, le CAR/PP et le MED POL ont décidé d'organiser conjointement leurs réunions de Points focaux nationaux.

34. Après l'introduction de M. Macià, la présidente a invité les participants à prendre la parole, que ce soit pour apporter leurs commentaires ou mettre en place une discussion ouverte sur les sujets précités.

35. Le PFN italien a reconnu l'importance du forum et de la base de données des experts en tant qu'outils permettant aux PFN de partager leurs expériences et expertise et a regretté leur utilisation quasi-inexistante. Elle a également applaudi la nouvelle initiative relative à l'étude sur les entrepreneurs et s'est félicitée de l'accord entre le MED POL et le CAR/PP sur la réalisation de réunions communes.

36. Le PFN maltais a souligné qu'afin de mieux utiliser l'intraweb du CAR/PP, il serait peut-être souhaitable de ne pas limiter son accès aux PFN et de l'ouvrir à d'autres institutions et organisations. Il a également demandé au CAR/PP d'améliorer la circulation des informations entre le Centre et lui-même sur les activités menées par le CAR/PP.

37. En réponse au dernier commentaire de Malte, le Directeur du CAR/PP a proposé d'utiliser l'intraweb comme un outil permettant de fournir aux PFN des informations sur les activités mises en place par le Centre.

38. Le PFN français a évoqué l'étude sur les organisations d'entrepreneurs et a exprimé son inquiétude quant à sa capacité à fournir des informations sur ce thème. Le Directeur du CAR/PP a expliqué que le Centre engagerait un expert chargé d'élaborer un questionnaire qui serait ensuite envoyé aux PFN et que chaque PFN serait libre de remplir ce questionnaire lui-même ou de le faire remplir par les institutions ou associations compétentes.

39. Le représentant tunisien a souligné la nécessité d'une évaluation des capacités des experts de la PP présents dans la base de données, conformément au concept de la PP utilisé par le CAR/PP. Il a également rappelé que les PFN devraient s'impliquer plus sérieusement dans la diffusion des activités du CAR/PP auprès des acteurs concernés, la fonction principale des PFN étant d'agir en tant qu'intermédiaires et catalyseurs dans la diffusion au niveau national des informations relatives à la PP.

40. Le représentant chypriote a fait remarquer que l'intraweb devrait être plus couramment utilisé et il a souligné l'importance de la base de données des experts en tant qu'outil permettant aux différents pays de trouver des professionnels à même de les conseiller sur les questions concrètes et spécifiques de la prévention de la pollution. Il a également indiqué qu'il ferait parvenir l'étude *Prévention de la pollution dans l'industrie laitière* du CAR/PP au département de l'industrie laitière de la Chambre de commerce de Chypre.

41. Le PFN marocain a fait savoir aux participants que le Centre de la production propre marocain travaillait à l'heure actuelle à la création d'un réseau rassemblant des experts de différents domaines de la PP (centres techniques, universités, etc.) et que celui-ci comprenait d'ores et déjà douze experts. À l'instar du représentant tunisien, le PFN marocain a souligné qu'il était nécessaire de garantir la capacité des experts. Elle a également demandé à ce que la collaboration entre le CAR/PP, le Centre de la production propre marocain et le Ministère de l'Environnement marocain soit consolidée, afin de renforcer les capacités des experts de la prévention de la pollution dans les secteurs industriels prioritaires (soit, pour le Maroc, elle a évoqué les industries du textile, de l'alimentaire, de la chimie et de l'agrochimie). Enfin, le PFN marocain a soulevé la question du financement, faisant remarquer que des efforts restaient à faire concernant le renforcement des moyens financiers permettant une meilleure diffusion des bonnes pratiques environnementales et des technologies plus propres.

42. La représentante de la Commission européenne a présenté les tâches menées par l'institution dans la diffusion des meilleures techniques disponibles, principalement via des documents de référence sur les MTD (BREF). Elle a également indiqué que la Commission avait mis en place un système de diffusion des informations via une page web, similaire à celle du CAR/PP, et que celle-ci avait remporté un grand succès. Elle a de plus informé les participants de l'existence d'un intranet intitulé "Work Space" (Espace de travail) destiné à l'échange des informations entre les différents secteurs. Enfin, la représentante de la CE a souligné que tous les documents réalisés, qu'il s'agisse de l'avant-projet ou de la version finale, étaient accessibles à tous sur le web et que tout le monde était donc en mesure de les commenter.

43. Le représentant tunisien a demandé au CAR/PP d'adapter les BREF à la réalité méditerranéenne afin qu'ils soient d'une plus grande utilité pour les pays de la région. En réponse à ce commentaire, M. Macià a souligné que les études mises en place par le CAR/PP prenaient en compte les BREF disponibles et que l'un des principaux objectifs du Centre lors de la préparation d'une étude était l'adaptation de celle-ci aux caractéristiques spécifiques du bassin méditerranéen.

44. Le PFN espagnol a insisté sur l'importance de la diffusion des informations auprès des petites et moyennes entreprises et a évoqué un autre objectif principal, leur diffusion auprès des administrations locales. À l'instar des autres participants à la réunion, elle a également soutenu la diffusion publique des documents du CAR/PP sur Internet.

45. Après l'intervention de l'Espagne, le PFN de la Bosnie-Herzégovine a fait une remarque technique et a proposé de modifier la page d'accueil de la page web du

CAR/PP afin d'y accéder plus rapidement. Concernant la base de données des experts, le PFN de la BiH a indiqué que celle-ci devait non seulement rassembler les experts mais également les institutions liées à la PP, notamment les centres de recherche, les centres de la PP et les universités, afin de créer un réseau régional d'agents de la PP. M. Macià a souligné que la base de données des experts comprenait ou en tout cas était censée comprendre les acteurs mentionnés par le PFN de la BiH.

46. En réponse aux commentaires du PFN marocain sur le renforcement des capacités des experts, le Directeur du CAR/PP s'est déclaré entièrement d'accord sur l'importance de cette question tout en indiquant que l'apprentissage devait être réalisé dans les divers pays et organisé par eux, le Centre disposant de ressources financières et humaines limitées ne lui permettant pas de mener à bien cette mission. M. Macià a également fait savoir que le Centre avait déjà organisé et entièrement financé deux ateliers d'apprentissage et que le nombre de personnes y ayant participé avait été moins qu'on s'attendait.

47. Concernant la nécessité de diffuser les documents du CAR/PP via Internet, M. Macià a rappelé aux participants que tous les documents du centre étaient disponibles sur la page web du CAR/PP. Concernant la remarque technique liée à la page d'accueil du CAR/PP, M. Macià a indiqué qu'il étudierait la possibilité de modifier celle-ci afin de pouvoir y accéder plus rapidement.

48. Lors de la discussion sur les implications économiques de la PP comprises dans les études, le PFN français a demandé au CAR/PP de prendre en compte non seulement les aspects microéconomiques mais également les aspects macroéconomiques.

49. Plusieurs questions liées à la coopération entre le CAR/PP et les PFN lors de l'élaboration des études ont été abordées pendant la session, et notamment la question de la participation des PFN aux études via le remplissage des questionnaires. En réponse à plusieurs commentaires des PFN sur une meilleure coopération pratique entre le Centre et les PFN dans le cadre de la tâche précitée, le CAR/PP a indiqué qu'il étudierait la possibilité de fournir un soutien financier uniquement dans des cas très spécifiques et à des pays déterminés. Cependant, M. Macià a expliqué que la somme concernée ne serait pas élevée en raison des ressources limitées du CAR/PP. La coopération entre le Centre et les PFN a été examinée sous un autre angle que l'aspect financier, et notamment sous l'angle de la participation des PFN à l'élaboration des questionnaires conjointement avec le CAR/PP, comme proposé par le PFN italien. En réponse à cette proposition, Mme Esther Monfà a déclaré que ceci impliquerait plus de travail et exigerait une réponse beaucoup plus rapide de la part des points focaux

quant à remplir les questionnaires ; elle a ajouté qu'il fallait prendre en compte le court délai disponible pour recevoir des réponses des divers pays et ne pas oublier que les activités du CAR/PP sont programmées et doivent s'effectuer de façon annuelle en raison de la nature spécifique du Centre. Cependant, Mme Monfà a convenu de mettre en place la proposition de l'Italie dès que possible.

50. Le PFN albanais a souligné la nécessité d'établir un centre de la PP en Albanie afin de travailler avec les industries de son pays, l'Albanie n'en comptant aucun jusqu'à présent. Elle a reconnu qu'en tant que PFN et acteur du Ministère de l'environnement, elle n'avait presque aucun contact avec les associations industrielles ou les Chambres de commerce d'Albanie. En réponse à ce commentaire, le Directeur du CAR/PP a déclaré que des institutions telles que ONUDI et le PNUE/DTIE travaillaient déjà à l'établissement de nouveaux centres de la PP dans la Région.

Point 6 de l'ordre du jour Futur rôle et orientations du Centre dans le PAM, le PAS et la CMDD

51. Le PFN du CAR/PP pour l'Unité de coordination du PAM et le Coordinateur du MED POL, M. Francesco Saverio Civili, ont présenté les points principaux du Programme d'actions stratégiques aux participants ainsi que les progrès accomplis. Lors de sa présentation, M. Civili a mis l'accent sur l'importante mission mise en place par le CAR/PP lors de la première phase du PAS, soit la réalisation du travail préparatoire à la base de la préparation des Plans d'action nationaux contre la pollution (PAN) par les divers pays. Le représentant du PAM a expliqué que cette phase s'était concentrée sur la mise en place d'activités d'apprentissage et de renforcement des capacités, de guides techniques et de plans régionaux liés à la prévention de la pollution, entre autres, ce qui devrait aider les différents pays à préparer les PAN.

52. M. Civili a également rappelé que le CAR/PP était de plus en plus impliqué dans d'autres initiatives méditerranéennes en citant son travail dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), où il a été moteur du groupe de travail sur l'industrie et le développement durable.

53. M. Civili a regretté que les activités menées par le CAR/PP n'étaient pas intégrées de façon adéquate dans le processus d'application du PAS et a insisté sur le fait que le Centre devait non seulement continuer ses activités techniques mais également jouer un nouveau rôle dans le PAS et dans le cadre général du PAM. Son opinion se fondait sur le fait que la prévention de la pollution à la source et la PP, optiques sur lesquelles se basent les activités du CAR/PP, étaient considérées par les principaux forums et accords internationaux (comme les sommets de Rio et de

Johannesburg) comme des outils basiques pour combattre la pollution. En conséquence, pour M. Civili, ces optiques devraient être complètement intégrées dans la phase suivante du PAS consistant à examiner dans quelle mesure les divers pays et le secteur industriel atteignent les cibles de réduction de la pollution établies par le PAS.

54. M. Civili a rappelé aux participants que l'implication du CAR/PP dans cette phase produirait une valeur ajoutée en raison de la grande expérience du Centre dans le secteur industriel, particulièrement avec les PME, qui représentent la majeure partie de l'industrie méditerranéenne. M. Civili a indiqué qu'en conséquence, le CAR/PP devait jouer un rôle d'intermédiaire entre le PAS, le PAM en général et le secteur industriel.

55. M. Civili a indiqué que l'une des conséquences de ce nouveau rôle du CAR/PP dans le cadre du PAS et du PAM devait être l'organisation conjointe des réunions de PFN du Centre et du MED POL (unité du PAM pour le suivi de l'application du PAS).

56. Le représentant tunisien a déclaré que le PAS était essentiellement un instrument politique dépourvu des mécanismes visant à atteindre les cibles établies. Il a également rappelé aux participants que la pression du marché pouvait représenter un outil permettant aux industries d'évoluer et s'est demandé dans quelle mesure le PAS serait à même d'exercer cette pression au niveau national.

57. Le représentant de Monaco, également PFN de Monaco pour le MED POL, s'est félicité de la collaboration plus étroite entre le CAR/PP et le MED POL, celle-ci permettant selon lui d'aider les différents pays à faire face aux objectifs établis par le PAS. Le PFN italien a adhéré à cette opinion dans son expérience comme PFN du Plan Bleu et participant à des réunions communes de PFN.

58. En réponse aux remarques du représentant tunisien, le représentant du PAM a indiqué que le PAS n'avait pas été conçu uniquement comme un outil politique et qu'il établissait des objectifs spécifiques de réduction de la pollution dont le succès serait évalué. Il a fait savoir que le MED POL travaillait actuellement sur la mise au point d'un système d'information comptable sur l'introduction du PAS et a mentionné d'autres initiatives liées à l'évaluation de la faisabilité du PAS. Il a principalement évoqué plusieurs études de pré-investissement réalisées dans des « points chauds » sélectionnés qui ont permis au MED POL de faire des recommandations sur les mesures à introduire afin de réduire la pollution et les coûts liés à ces mesures. Enfin, M. Civili a regretté le manque de « culture industrielle » du MED POL et a insisté une nouvelle fois sur le rôle à jouer par le CAR/PP pour une meilleure mise en place des initiatives et des projets visant l'introduction efficace du PAS.

Point 7 de l'ordre du jour Obstacles principaux trouvés par les PFN lors de son travail d'introduire la production plus propre et la prévention de la pollution

59. Tout au long des sessions de l'après-midi, chaque Point focal national a effectué une présentation sur une série de questions liées à la promotion de la PP dans son pays, se concentrant généralement sur les activités mises en place par les PFN et sur les obstacles rencontrés pour introduire la prévention de la pollution au niveau national. Pour plus de détails sur ces présentations, consultez le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/6.

Point 8 de l'ordre du jour Révision et approbation du "Regional Plan for the reduction by 20% by 2007 of the generation of hazardous waste from industrial installations in the MAP countries"

60. Mme Mar Santacana, Technicienne du CAR/PP, a démarré la session avec la présentation du processus méthodologique de construction du Plan étape par étape (voir document UNEP(DEC)/MED/WG.234/Inf.2). Elle a informé les participants de la préparation du Plan par le CAR/PP et un cabinet-conseil, en étroite collaboration, et a fait savoir qu'il avait été publié sur l'intraweb de la page web du CAR/PP afin que les PFN y apportent leurs commentaires et modifications à partir du 4 avril 2003 avec un délai de réponse d'un mois, en informant de même les Coordinateurs nationaux du FEM, qu'il avait été révisé lors d'une réunion d'experts (Barcelone, 8-10 avril 2003), qu'il avait été présenté pour information lors de la réunion des Coordinateurs nationaux du MED POL (Sangemini, 27-30 mai 2003), et enfin, qu'il avait été modifié en fonction de tous les commentaires reçus. Mme Santacana a donc rappelé aux PFN que lors de cette session, les seules modifications acceptables seraient des modifications spécifiques à inclure dans le Plan ou à approuver, celui-ci ayant déjà fait l'objet d'une révision approfondie.

61. La présidente a ensuite donné la parole à M. Jordi Bruno, Directeur général d'ENVIROS-Spain, le cabinet-conseil ayant mis au point le Plan en étroite collaboration avec le CAR/PP.

62. M. Bruno a réalisé une présentation générale du Plan afin de faciliter la session de révision et d'approbation. Vous trouverez cette présentation dans le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/Inf.3.

63. Après la présentation de M. Bruno, la présidente a donné la parole aux participants pour discuter du Plan et le soumettre à approbation. La plupart des commentaires effectués par les PFN lors de cette session ont tourné autour du délai et

de l'objectif de réduction des DD établis par le Plan régional (soit 2007 et 20 %), plusieurs PFN ayant mis en doute la possibilité d'atteindre les objectifs établis dans le délai fixé. D'autres questions ont été évoquées concernant le financement pour l'application du Plan.

64. Par rapport à cela, le PFN d'Israël a soulevé la question de prendre en considération l'histoire de chaque pays concernant le traitement des déchets dangereux et la nécessité d'aborder la réduction déjà réalisée depuis 1997, lors de l'approbation du PAS. Comme exemple, le PFN d'Israël a mentionné que dans le pays précité, le recyclage et la réutilisation des déchets dangereux avaient augmenté de 38 % en 1997 à 68 % en 2002 concernant la quantité totale de déchets dangereux générés dans ce pays.

65. En outre, le représentant du Liban a soulevé les questions financières mentionnées dans les sections A6.3 et A6.4 du Plan, et a ajouté qu'une application réussie d'un tel plan exigeait la création d'un système d'aide financière très nécessaire pour les pays du Sud de la Méditerranée.

66. En réponse aux commentaires évoqués concernant l'objectif de réduction et le délai, le Directeur du CAR/PP et le Coordinateur du MED POL ont rappelé que la discussion des PFN sur le Plan devait se concentrer sur le contenu technique du document et non sur le délai et la cible de réduction, ces aspects ayant été approuvés par les pays lors de l'adoption du PAS en 1997. En outre, M. Civili a indiqué que le délai du Plan pourrait être révisé et mis à jour si la révision technique du plan par les PFN l'estimait nécessaire en fonction du contexte actuel, tout comme cela avait été fait avec plusieurs documents réalisés par le MED POL et présentés lors de la dernière réunion de ses Coordinateurs nationaux (Sangemini, 27-30 mai 2003). M. Civili souhaitait ainsi exprimer que les délais établis par le PAS pouvaient éventuellement faire l'objet d'une mise à jour en fonction des progrès technologiques et scientifiques réalisés. Les participants à la réunion ont proposé d'étendre le délai du Plan à 2010.

67. En ce qui concerne l'approbation du Plan, les PFN ont déclaré ne pas avoir un mandat pour en approuver les composantes politiques. Après une discussion sur ce thème entre les PFN, le CAR/PP et le Coordinateur du MED POL, qui ont expliqué les procédures et les statuts pratiques des différents acteurs du PAM, un certain nombre de décisions ont été prises (voir l'annexe III de ce rapport).

68. Lors du même point, une première proposition de recommandations relative au Plan régional a émergé et il a été décidé que le CAR/PP réaliserait l'avant-projet de ces recommandations et les distribuerait lors de la session du point 10 de l'ordre du jour pour en discuter et les soumettre à une approbation éventuelle. Les remarques

finales concernant le Plan régional arrêtées lors de la réunion sont incluses dans les recommandations finales de l'annexe III de ce rapport.

Point 9, 10 et 11 de l'ordre du jour Proposition d'activités pour l'exercice biennal 2004-2005. Débat ouvert, adoption des recommandations et remarques finales. Questions diverses.

69. Avant de discuter du document UNEP(DEC)/MED/WG.234/4 sur les propositions d'activités du CAR/PP pour le biennium 2004-2005, recommandations de ce document y compris, le représentant d'ONUDI, Mme Roberta De Palma, ingénieur, a effectué une présentation sur les initiatives du Transfert des technologies respectueuses de l'environnement (TEST) réalisées et conçues par ONUDI. Vous trouverez cette présentation dans le document UNEP(DEC)/MED/WG.234/6.

70. Après la présentation de Mme De Palma, les participants ont discuté des recommandations à partir du document relatif aux propositions d'activités du CAR/PP pour le biennium 2004-2005 ; les recommandations de ce document, présenté par le Directeur du CAR/PP, ont ensuite été soumises aux PFN pour tout commentaire et modification.

71. Concernant l'ensemble des recommandations, le représentant de la Commission européenne a rappelé qu'il fallait prendre en compte le travail effectué au niveau européen, particulièrement dans le cadre des échanges d'informations sur les MTD, à la base des BREF.

72. Les représentants chypriotes et français ont insisté sur le fait que si la PP englobe les déchets, les eaux résiduaires et les émissions dans l'atmosphère ainsi que leur gestion, elle englobe également l'énergie. L'Italie a souligné que déjà plusieurs autres programmes, institutions et réseaux travaillent dans le champ des énergies renouvelables et à l'épargne d'énergie dans la région méditerranéenne, et qu'en tout cas, le CAR/PP devrait traiter sur l'énergie de façon basique.

73. Concernant la publication des cas pratiques, le PFN italien a proposé d'inclure les exemples de réussite non seulement des entreprises mais également des institutions environnementales.

74. Concernant la diffusion des publications du CAR/PP, le PFN syrien a suggéré que l'ensemble des documents du CAR/PP relatifs à la région méditerranéenne soient également traduits en arabe afin d'être distribués dans les secteurs des pays de langue arabe. Le Directeur du CAR/PP a déclaré qu'à son grand regret, traduire les publications dans cette langue comporterait des coûts trop élevés pour le Centre et

que celui-ci ne pouvait pas prendre en charge. Cependant, il a ajouté que le Centre étudierait la possibilité de traduire certains documents. À ce propos, le représentant marocain a suggéré de traduire en arabe les documents concernant les petites entreprises et les professionnels, ceux-ci n'étant normalement pas en mesure de comprendre d'autres langues.

75. Le représentant du PAM a pour sa part affirmé qu'au moins, une version arabe du Plan régional pour la réduction des DD serait préparée, tous les documents à présenter aux Parties contractantes devant être traduits dans toutes les langues officielles du PAM.

76. Concernant les activités du CAR/PP relatives au renforcement des capacités, le PFN marocain a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des experts.

77. Après avoir discuté du document UNEP(DEC)/MED/WG.234/4 et de ses recommandations, les participants ont abordé les nouvelles propositions de recommandations émises par le Maroc et la Tunisie liées à l'établissement de centres nationaux de production propre et à la mise en place d'une assistance technique aux centres existants. Ces recommandations ont été intégrées après modification au document final relatif aux recommandations (voir l'annexe III de ce rapport).

78. Enfin, les participants ont examiné, modifié et adopté les propositions de recommandations concernant le Plan régional sur la réduction des déchets industriels dangereux préparées par le CAR/PP, ainsi que deux autres propositions de recommandations du Centre relatives au rôle du CAR/PP dans la région méditerranéenne et à sa future collaboration avec le MED POL.

79. Comme mentionné plus haut, les recommandations finales de la réunion constituent l'annexe III de ce rapport.

Point 12 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

80. La présidente a déclaré close la réunion vendredi 13 juin 2003 à 14 : 45 heures.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

**ALBANIA
ALBANIE**

Ms Mirela Kamberi

Director
Environmental Pollution Prevention Directorate
Ministry of the Environment
Rruga e Durrës, No. 27
Tirana
Tel.: + 355 4224985
Fax: + 355 4270625/7
e-mail: mkamberi@icc-al.org

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

Ms Sanda Midzic

Centre for Environmentally Sustainable
Development (CESD)
Hydro-Engineering Institute
1, Stjepana Tomida
71000 Sarajevo
Tel.: + 387 33 212 466/7
Fax: + 387 33 207 949
e-mail: sanda.midzic@heis.com.ba

**CROATIA
CROATIE**

Ms Morana Belamaric Saravanja

Project manager
Croatian Cleaner Production Centre (CroCPC)
Savska cesta 41/IV
HR-10000 Zagreb
Tel: + 385 1 63 11 999
Fax: + 385 1 6176 734
e-mail: morana.belamaric@apo.htnet.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Dr Charalambos Hajipakkos

Senior Environmental officer
Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Nicosia
Tel.: + 357 22303851
Fax: + 357 22774945
e-mail: hajipakkos.c@cytanet.com.cy

**EGYPT
ÉGYPTE**

Eng. Hanan El Hadary
Project Manager
Egyptian Pollution Abatement Project
Egyptian Environmental Affairs Agency
Ministry of the State for Environmental Affairs
30 Misr Helwan Rd, Maadi
11728 Cairo
Tel.: + 202 5261419
Fax: + 202 5261421
e-mail: h_elhadary@hotmail.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPÉENNE**

Ms Michaela Braun
European Commission
Environment Directorate-General
G2 Industry
Rue de la Loi/Wetstraat 200
1049 Bruxelles/Brussel
Tel.: +32 2 29 90 413
Fax: +32 2 29 90 313
e-mail: Michaela.Braun@cec.eu.int

**FRANCE
FRANCE**

M. Jean Marie Fraysse
Délégué régional
ADEME - Délégation régionale Midi-Pyrénées
Rue Jean Bart.- Labège Innopole
BP 672
Labège cedex 31319
Tel.: + 33 5 62 24 00 20
Fax: + 33 5 62 24 34 61
e-mail: jean-marie.fraysse@ademe.fr

**ISRAEL
ISRAËL**

Dr Mordechai Sela
Head of Industry and Business Licensing Division
Ministry of the Environment
POB 34033
5, Kanfei Nesharim St.
95464 Jerusalem
Tel.: + 972 2 6553770
Fax: + 972 2 6553763
e-mail: motis@sviva.gov.il

**ITALY
ITALIE**

Dr Maria Dalla Costa
Head of International Relations Unit
APAT (Italian Agency for Environmental
Protection and Technical Services)
Via Vitaliano Brancati, 48
00144 Rome
Tel.: + 39 6 50072160
Fax: + 39 6 50072834
e-mail: dallacosta@anpa.it

**LEBANON
LIBAN**

Mr Hicham Abou Jaoude
Secretary of the Environmental Committee
Association of Lebanese Industrialists
P.O.Box 11-1520
Riad El-Solh 1107 2080
Beirut
Tel.: + 961 135 0280/1/2
Fax: + 961 135 1167
e-mail: ali@ali.org.lb, hichamaj@hotmail.com

**MALTA
MALTE**

Mr Anton Pizzuto
Director
Cleaner Technology Centre
University Campus
MSD 06 Msida
Tel.: + 356 21 313416 / 7
Fax: + 356 21 340979
e-mail: ctc@mus.com.mt,
anton.pizzuto@mus.com.mt

**MONACO
MONACO**

M. Philippe Antognelli
Chef de section
Direction de l'environnement, de l'urbanisme et de
la construction
23, avenue Prince héréditaire Albert
MC 98000 Monaco
Tel.: + 377 93 15 46 80
Fax: + 377 93 15 88 02
e-mail: pantognelli@gouv.mc, gusphi@yahoo.fr

**MOROCCO
MAROC**

Mme Amel El M'ssari

Chef service
Service partenariat avec les opérateurs
économiques et les organisations non
gouvernementales
Ministère de l'environnement
2, rue Oum er Rbia
Agdal – Rabat
Tel.: + 212 37 68 15 20/212 63 196599
Fax: + 212 37 680741
e-mail: dpar@minenv.gov.ma

**SLOVENIA
SLOVÉNIE**

Ms Mara Zerjal

Implementation of new technologies in production
HARPHA SEA - Regional Technological Park
Cevljarska, 8
6000 Koper
Tel.: + 386 41 214 375
Fax: + 384 56 271 529
e-mail: mara_zerjal@yahoo.it

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms Carmen Canales

Jefe de Área de Medio Ambiente Industrial
Subdirección General de Impacto Ambiental y
Prevención de Riesgos
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz, s/n
28071 Madrid
Tel.: +34 91 597 64 10
Fax: +34 91 597 58 16
e-mail: carmen.canales@sgiapr.mma.es

**SYRIA
SYRIE**

Ms Rouida Nahar

Directorate of Planning Statistics and Follow-up
Ministry of State for Environmental Affairs
Tolyani Street
PO Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic
Tel.: + 963 11 3321902
Fax: + 963 11 3321902/3335645
e-mail: env-eng@net.sy

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Rachid Nafti

Departement conseil aux entreprises et transfert
de technologie
Centre international des technologies de
l'environnement de Tunis (CITET)
Boulevard de l'environnement
1080 Tunis
Tel.: + 216 71 808 650
Fax: + 216 71 772 255
e-mail : citet.metap@citet.nat.tn, rnafti@gnet.tn

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Selda Murat

Researcher
Energy Systems and Environmental Research
Institute
TUBITAK – Marmara Research Centre
PO Box 21
41470 Gebze Kocaeli
Tel.: + 90 262 641 23 00/3955 (ext.)
Fax: +90 262 641 23 09
e-mail: Selda.Murat@posta.mam.gov.tr

**MAP SECRETARIAT
SECRETARIAT DU PAM**

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
MAP Coordinating Unit
P.O. Box 18019
11610 Athens, Greece
Tel.: + 30 210 72 73 106
Fax: + 30 210 72 53 196-7
e-mail: fscivili@unepmap.gr

**UNIDO
ONUUDI**

Eng. Roberta De Palma

Associate Expert, Cleaner Production
& Environmental Management Branch
UNIDO
Vienna International Centre
P O Box 300
A-1400 Vienna, Austria
Tel.: + 43 1 26026 3486
Fax: + 43 1 26026 3829
e-mail: rdepalma@unido.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (RAC/CP)
CENTRE D'ACTIVITÉS REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr Víctor Macià

Director

Ms Esther Monfà

International Coordinator

Ms Mar Santacana

International Technician

Mr Enrique de Villamore

International Technician

C/ París 184, 3r

08036 Barcelona (Spain)

Tel.: + 34 93 415 11 12

Fax: +34 93 237 02 86

e-mail: cleanpro@cema-sa.org

Internet: www.cema-sa.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail
4. Bilan des activités du CAR/PP dans l'exercice biennal 2002-2003
5. Collaboration entre le CAR/PP et les PFN
6. Futur rôle et orientations du Centre dans le PAM, le PAS et la CMDD
7. Obstacles principaux trouvés par les PFN lors de son travail d'introduire la production plus propre et la prévention de la pollution
8. Revision et approbation du « *Regional Plan for the reduction by 20% by 2007 of the generation of hazardous waste from industrial installations in the MAP countries* »
9. Proposition d'activités pour l'exercice biennal 2004 – 2005
10. Débat, adoption des recommandations et remarques finales
11. Questions diverses
12. Clôture de la réunion

ANNEXE III

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

Après la session de débat qui a eu lieu sur les propositions et les recommandations pour le prochain exercice biennal (2004-2005), les recommandations présentées ci-dessous ont été adoptées par la réunion.

Des recommandations et des considérations spécifiques sur le *Plan régional pour la réduction de 20% d'ici 2007 de la génération des déchets dangereux des installations industrielles dans les pays du PAM* ont été faites.

La 4ème réunion des points focaux nationaux du CAR/PP (12-13 juin 2003) a discuté le *Plan régional pour la réduction de 20% d'ici 2007 de la génération des déchets dangereux des installations industrielles dans les pays du PAM* et a convenu sur le besoin d'une approche et des actions stratégiques sur ce sujet. Il a été également proposé que la date limite du Plan était changée par 2010 au lieu de 2007. En outre, la réunion a convenu¹ sur le processus pour la prise de décision sur le Plan comme proposé par le CAR/PP et le MED POL, notamment de soumettre le Plan à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003 pour adoption, puisque les principes du Plan reflètent la décision déjà prise par les Parties contractantes en 1997 lors de l'adoption du PAS.

Les participants ont également souligné la nécessité que la mise en place du Plan soit basée sur des mécanismes législatifs, financiers et économiques appropriés, qui doivent également être évalués. À cet effet, le Secrétariat du PAM devrait être invité à vérifier les données incluses dans le Plan, basé sur les budgets nationaux de base en préparation, selon les exigences du PAS ; à faciliter aux pays qui en ont besoin la révision de leur cadre juridique ; à étudier les mécanismes financiers nécessaires pour la mise en place du Plan et à réviser périodiquement le progrès réalisé concernant la mise en place du Plan.

Recommandations adressées au Secrétariat :

1. Demander aux Parties contractantes pour disséminer les guides suivants, produits dans le projet FEM :

¹ Le point focal national français souhaite exprimer qu'il considère correct le contenu technique du Plan, qui traduit un travail important, et approuve donc la recommandation proposée à ce sujet. En outre, il exprime que l'approbation de cette recommandation ne constitue pas un engagement politique pour son pays, le point focal national français n'ayant pas de mandat qui lui serait donné à ce niveau par ses autorités de tutelle françaises. Le point focal national italien reprend à son compte la position française surtout en ce qui concerne les objectifs politiques visés.

- Guide régional de l'application des meilleures pratiques environnementales (MPE) pour l'usage raisonnable des fertilisants et de la réduction des pertes de nutriments dans l'agriculture.
- Guide régional pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des technologies plus propres (PP) dans les industries des pays méditerranéens.
- Guide régional pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) dans les installations industrielles qui sont des sources de DBO, de nutriments et de solides en suspension.

au niveau national aux administrations appropriées traitant la mise en place du PAS aussi bien que d'autres activités nationales relatives, et de tenir compte des approches proposées dans les guides lors de l'élaboration des PAN.

2. Demander aux Parties contractantes de réadapter le rôle du CAR/PP de sorte que celui-ci devienne l'outil à travers lequel l'industrie méditerranéenne fait que le développement durable soit atteint, étant le PAS son cadre l'action.
3. Demander au Secrétariat du PAM de soumettre le *Plan régional pour la réduction de 20% d'ici 2007 de la génération des déchets dangereux des installations industrielles dans les pays du PAM* à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003 pour leur considération d'adoption, puisque les principes du Plan reflètent la décision déjà prise par les Parties contractantes en 1997 en adoptant le PAS, tout en supposant que le Secrétariat du PAM :
 - vérifiera les données incluses dans le Plan, basé sur les budgets nationaux de base en préparation, selon les exigences du PAS
 - facilitera aux pays qui ont besoin la révision de leur cadre juridique
 - étudiera les mécanismes financiers nécessaires pour la mise en place du Plan
 - révisera périodiquement le progrès réalisé sur la mise en place du Plan
4. Demander au Secrétariat du PAM de renforcer la collaboration entre le CAR/PP et le MED POL et de tenir régulièrement leurs réunions des points focaux nationaux conjointement, de ce fait prenant plus de bénéfice des synergies existant entre les deux unités du PAM.
5. Demander au CAR/PP de travailler à la formulation et à l'entretien d'un catalogue présentant une liste des principaux partenaires au niveau régional, national et local, classés selon divers critères (secteurs, institutions, portée territoriale, etc.).
6. Demander au CAR/PP de poursuivre son travail d'identification et de regroupement des techniques, des technologies et des experts méditerranéens. Agrandir les bases de données avec de nouveaux secteurs et mettre à jour avec de nouvelles

techniques disponibles les bases de données déjà existantes produites par le CAR/PP.

7. Demander au CAR/PP de continuer à publier des expériences réussies d'entreprises méditerranéennes ayant introduit des pratiques plus éco-efficaces, en soulignant la viabilité économique des actions mises en place.
8. Demander au CAR/PP de continuer à publier des informations et des articles sur les initiatives visant la durabilité industrielle en Méditerranée.
9. Demander au CAR/PP de poursuivre son travail sur la composante de la pollution industrielle du PAS en préparant des documents susceptibles d'aider les pays à développer leurs PAN, tenant compte des priorités établies par le PAS.
10. Demander au CAR/PP de mettre à jour l'étude *État de la production plus propre dans les pays du PAM*.
11. Demander au CAR/PP de continuer à préparer des études et des guides sur des secteurs, des polluants ou des questions spécifiques importants de la région, selon l'approche établie, en tenant compte des priorités de la région méditerranéenne, principalement par le PAS et la CMDD.
12. Demander au CAR/PP d'étudier la possibilité de traduire à l'arabe des documents spécifiques du CAR/PP quand ceci serait considéré souhaitable.
13. Demander au CAR/PP de promouvoir l'échange des connaissances entre les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle influent dans l'environnement de la région méditerranéenne, y compris la formation des experts.
14. Demander au CAR/PP de collaborer à des initiatives visant la diffusion de l'éco-efficacité en Méditerranée au niveau régional, sous-régional, national ou local, en tenant compte des questions prioritaires établies par le PAS et la CMDD.
15. Demander au CAR/PP de contribuer à favoriser l'établissement des centres nationaux de production plus propre dans la région méditerranéenne et de fournir assistance technique aux centres déjà existant dans la région. Notamment, de promouvoir l'échange d'expériences entre ceux qui travaillent à faire fonctionner des centres de PP, comme en organisant des visites professionnelles à des centres de PP et faisant un atelier concernant les expériences quotidiennes du fonctionnement des centres de PP ainsi que des problèmes rencontrés et leurs possibles solutions.

16. Demander au CAR/PP de tenir compte, dans les activités du Centre, des aspects tels que la consommation durable, les systèmes de gestion environnementaux, l'eco-étiquetage, etc.

17. Demander au CAR/PP d'inviter les points focaux nationaux fournir des informations, au moyen d'exemples, cas pratiques, nouvelles et articles, sur les activités qui sont effectuées au niveau des pays pour contribuer à rendre des compagnies plus eco-efficaces.